

Département de la
CÔTE-D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
02 JUILLET 2025

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 08 JUILLET 2025

Nombre de conseillers : En exercice : 13 / Présents : 13 / Votants : 13

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président ;
Alain CARTRON, Christophe LUCAND, Valérie DUREUIL, Hubert POULLOT, Sylvie VENTARD,
Didier TOUBIN, Ghislaine POSTANSQUE, Gilles CARRE, Pascal BORTOT, Christian ROUSSEL,
Georges STRUTYNSKI, François MARQUET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

B/25/85 - OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHE D'AUTOSURVEILLANCE DES SYSTEMES DE TRAITEMENT DES EAUX USEES

Vu l'article L2123-1 du code de la commande publique

Considérant que pour les besoins de ses analyses périodiques des eaux usées pour les STEP dont elle à la charge, la collectivité doit faire appel à un prestataire ;

Considérant que pour rationaliser ses demandes, une consultation allotie en 2 lots a été mise en ligne le vendredi 6 juin 2025 ;

Considérant que le premier lot concerne les STEP de Quincey, Brochon, Flagey-Echezeaux et Meuilly ;

Considérant que le second lot concerne les STEP de Détain, Bruant, Chevannes, Chamboeuf, Curley, Quemigny, Poisot, Segrois, Reulle-Vergy et Boncourt-le-Bois ;

Considérant que cette consultation doit aboutir sur un marché d'une durée maximale de 4 ans reconductions comprises pour un montant global sur la durée totale du marché de 210 000 € HT (150 000 € HT pour le lot n°1 et 60 000 € HT pour le lot n°2) ;

Considérant que 5 entreprises ont déposé un pli ;

Madame Valérie DUREUIL, Messieurs Hubert POULLOT et Christophe LUCAND, Conseillers départementaux, ne participent pas au vote.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, par 10 voix Pour :

- **ATTRIBUE** le lot n°1 Analyses physico-chimiques sur les stations d'épuration de types boues au Conseil Départemental de la Côte-d'Or (Laboratoire départemental de Côte-d'Or) jugé le mieux-disant sur la base des offres présentées,

- **ATTRIBUE** le lot n°2 Bilans 24h sur les autres filières épuratoires boues à l'entreprise AMP Environnement jugée la mieux-disante sur la base des offres présentées.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.

